

Salon du Livre de Montréal 2009

Table ronde «Le développement de l'édition numérique au Québec»

Journée des Professionnels – 20 novembre 2009

Compte-rendu pour le site Internet du Salon du Livre de Montréal

Introduction

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) a poursuivi avec les éditeurs québécois une réflexion soutenue portant sur les impacts du développement de l'édition numérique. Dans les suites de la mise en place de l'agrégateur de contenus numériques, au printemps dernier, et de la mise en œuvre d'initiatives nouvelles chez plusieurs éditeurs, l'ANEL présente l'état des lieux sur cette question importante pour l'industrie de l'édition et celle de la diffusion du livre.

Table ronde «Le développement de l'édition numérique au Québec»

Participants :

- ? **Daniel Desjardins**, président, Guides de voyage Ulysse et président du Comité numérique de l'ANEL, qui agit également à titre d'animateur
- ? **Pierre Le François**, directeur général de l'ANEL
- ? **Clément Laberge**, vice-président, édition numérique, De Marque.

Monsieur Pierre Le François, directeur général de l'ANEL, a d'abord fait état de la réflexion portant sur la diffusion du livre numérique amorcée par l'Association depuis 2007. Après consultation avec plusieurs spécialistes, l'ANEL a commandé une étude qui a produit le *Rapport Beaudry*. Cette recherche présentait plusieurs recommandations dont celle de créer un *agrégateur* de produits numériques qui a été réalisée en mars 2009 avec l'aide d'un fournisseur de services Internet, l'entreprise québécoise De Marque.

La plate-forme numérique ainsi mise en service constitue un « entrepôt sécurisé » où chaque éditeur membre de l'ANEL demeure libre d'y placer ses livres sous forme de fichiers. Le serveur se trouve au Québec, ce qui représente un avantage notable par rapport à bien d'autres projets de

diffusion de contenus numériques.

Cette première démarche collective a été réalisée dans la plus grande transparence, en associant les éditeurs québécois intéressés à contribuer à tout ce processus de mise en œuvre et à transmettre régulièrement leurs opinions dans les suites des discussions survenues à la Table interprofessionnelle du livre.

Par la suite, monsieur Clément Laberge, vice-président, édition numérique chez De Marque, a entretenu le public assistant à la table ronde (de nombreux professionnels du secteur du livre visiblement fort intéressés à en apprendre sur le sujet) à propos de l'agrégateur..

L'objectif poursuivi par ce développement coopératif était de réaliser un site de diffusion très accessible et offrant diverses possibilités.

« Les éditeurs eux-mêmes sont les acteurs importants et autonomes qui peuvent s'impliquer pour rendre disponibles leurs livres par le biais de l'agrégateur. Nous avons voulu assumer la complexité technique, en plus de la sécurité des fichiers, afin que ce soit facile pour les éditeurs en tant qu'utilisateurs de l'agrégateur », a mentionné monsieur Laberge.

« L'esprit dans lequel tout cela a été développé, c'est l'ouverture à la diffusion, afin que soient rendus accessibles tous les livres. Nous nous sommes également penchés sur l'importante question des modalités de diffusion des fichiers.»

Deux types de voies ont été créées; une première servant à la promotion d'un ouvrage et l'autre à la commercialisation du contenu du livre en ligne..

« Nous avons voulu que ce système ne devienne pas un coffre-fort, mais plutôt un tremplin pour les éditeurs, afin qu'ils puissent y présenter leurs livres québécois de langue française », d'ajouter monsieur Laberge.

À ce jour, une quarantaine d'éditeurs y ont déposé des fichiers au nombre d'environ 2000, ce qui représente le nombre de titres disponibles.. Une douzaine de libraires y ont également établi des liens, avec leur propre site Internet, afin de permettre à leurs clients d'aller y feuilleter des extraits de livres.

Par ailleurs, deux libraires y vendent des livres par ce moyen novateur et cinq autres seraient actuellement en cours de branchement. Des « Web services », dans certains catalogues de bibliothèques, seraient également en mode implantation.

Il est aussi question que trois grands groupes d'édition français adoptent la même plate-forme.

Monsieur Daniel Desjardins a ensuite fait part des enjeux reliés au secteur numérique des ventes de livres au Québec, pour lequel il croit qu'il faut accélérer le développement de l'offre et de la commercialisation de l'offre.

D'après lui, il est urgent que les éditeurs québécois sortent de l'état d'attentisme qui semble les paralyser et les faire hésiter à prendre des décisions qui s'imposent. Il a tracé un parallèle intéressant avec le secteur de la musique, dont les ventes de CD physiques seraient en baisse marquée, par rapport à la vente de musique numérique en ligne qui, pour sa part, serait fortement en hausse.

« Les problèmes de cette industrie s'apparentent à ceux auxquels l'édition de livres numériques fait face : des problèmes d'offre, tout étant encore loin d'être disponible, et des problèmes de commercialisation. Ce n'est pas parce que les parts de marché sont pour l'instant mineures, qu'il faut attendre de voir ce qui va se passer. C'est prouvé que ça va exploser », at-il lancé comme avertissement.

« Malgré l'apport d'un programme de subvention de la SODEC qui offre un maximum de 5000\$ pour les dépenses encourues et 10\$ pour chaque titre présent dans la liste offerte dans l'agrégateur, on déplore que trop d'éditeurs cherchent encore le modèle à adopter pour la diffusion de leurs contenus numériques »

L'ANEL est d'ailleurs à produire un guide du livre numérique et une mesure d'accompagnement, tout comme une formation avec un partenaire, afin de faciliter les choses.

Plusieurs projets s'annoncent prometteurs :

- le raccordement des sites Internet de librairies et de bibliothèques québécoises et françaises laisse présager des possibilités de création d'un vaste marché mondial de livres de langue française;
- le développement d'un site Internet promotionnel des livres québécois;
- l'émergence d'une salle de presse numérique qui favoriserait les relations de presse avec des journalistes partout dans le monde.

Période de questions de la part du public

Les questions du public ont été fort variées. Plusieurs personnes en ont profité pour émettre des commentaires personnels, car le sujet du livre numérique vendu sur Internet a visiblement passionné les participants à cette table ronde.

L'ANEL a été interrogée en lien avec la présence et le rayonnement international du géant Google qui suscite une grande controverse. Une agente a tracé l'historique de la démarche de réflexion de l'Association qui arrive à la conclusion que toute adhésion au projet Google Livres aurait été une dérogation aux politiques canadiennes des droits d'auteurs; c'est pour cette raison que, pour l'instant, tout rapprochement avec le géant mondial est mis de côté.

La question du rôle du distributeur, dans la chaîne de la commercialisation du livre, a également été soulevée dans le cas de la mise en marché de livres sur Internet. Le vice-président de De Marque, Clément Laberge, a révélé que plusieurs possibilités de fonctionnement pourraient être envisagées, que le libraire pourrait être facturé par le distributeur, ou par l'éditeur, ou par De Marque. Ces possibilités sont demeurées ouvertes et flexibles, pour l'instant, histoire d'avancer le plus possible dans ce dossier. Mais les choses devront être déterminées entre les éditeurs et les distributeurs eux-mêmes.

Monsieur Laberge a quand même mentionné que l'acteur principal demeurerait l'éditeur, ce dernier ayant à gérer l'espace qu'il prend dans l'agrégateur et qu'il ne sert à rien de vouloir remplacer tout le monde, chacun pouvant y jouer son rôle. Il a répété que l'infrastructure mise en place était marquée du sceau de l'ouverture, que chacun pouvait trouver comment s'arrimer à cet espace pour s'y brancher et offrir des services.

La question des droits territoriaux a été formulée par un spectateur, dans le cas du livre numérique. Il lui a été répondu que chaque éditeur doit être responsable de gérer les droits de ses livres, qu'il doit rester maître de décider qui peut vendre son livre. Il est toujours bon de vérifier quels sont les droits européens des éditeurs québécois et si les éditeurs possèdent les droits internationaux de leurs œuvres, s'il est différent de l'éditeur d'origine, etc. Les contrats demeurent encore très importants pour prévoir les règles du jeu.

Autre question primordiale : la sécurisation des fichiers. Il a été statué que chaque éditeur doit définir sa stratégie : doit-il appliquer un verrou numérique sur l'œuvre qu'il rend disponible ? Est-il de mise de restreindre le copiage des fichiers ? Il appert que oui. La lecture dans un outil spécialisé

doit être obligatoire (lecteur de livres électroniques). Il en est de même au sujet des bibliothèques, lesquelles représentent souvent 50 pour cent du marché du livre en papier.

Plusieurs professionnels du domaine du livre sont intervenus au fil des débats soulevés par les différentes questions. Entre autres, il a été question des droits d'auteur sur les livres numériques, l'offre de titres peu élaborée pour les étudiants du cours secondaire qui veulent ce genre de produits, comment les États-Unis sont beaucoup plus avancés que le Québec pour ce qui est de l'offre de livres sur Internet, les modèles possibles de rétribution à l'usage, etc.

En conclusion, les éditeurs qui se sont lancés dans l'aventure, il y a déjà un certain temps, ont beaucoup appris de leur démarche, et ceux qui ne l'ont pas encore fait risquent de faire face à un retard considérable quand le livre numérique va prendre beaucoup plus de place sur le marché.